



## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

### Compte-rendu de réunion

---

#### Présents :

**Moïse CARON (Maire)**

Henri VENTROUX (Adjoint)

François MINEAU

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Thierry HECTOR

Yannick CAILLET

Claudine LECLERE

**Absents excusés :** Daphné PERROT (procuration à M. Caron) Maris-Jos LIGIER  
(procuration à M. Ventroux) Laurent BESNARD (procuration à M.  
Hector) Liliane MARSAC

Date de convocation : 11 mai 2019 ; affichage ODJ : 11 mai 2019

Mr le Maire accueille les conseillers municipaux et le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h 30

Mme Brigitte MOLLET est désignée secrétaire de séance

---

#### RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

**Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire précise que dorénavant les convocations seront envoyées par courrier à chaque conseiller et un mail sera également envoyé avec les pièces jointes.**

#### 1/ POINT FINANCIER

Monsieur le Maire présente le tableau des dépenses à fin mai 2019. Monsieur le Maire précise que l'emprunt qui a été voté au budget 2019 va être mis en place, les détails seront communiqués lors d'un prochain conseil municipal.

Il explique que financièrement faire des recours gracieux près le Tribunal Administratif pour des projets, aux clairières de la fortelle, à la côte de la chesnaie impliquent des coûts d'avocats. Faire un bornage et se retrouver assigné en justice impliquent encore une fois des frais ce qui explique la forte augmentation de cet article dans nos dépenses.

#### 2/ DELIBERATIONS

##### 2.1) Participation de Rouvray

Comme chaque année, une convention relative à la participation financière concernant la gestion des équipements et du fonctionnement post et péri scolaire des communes de Rouvray et d'Houlbec-Cocherel est réactualisée.

Monsieur le Maire soumet à l'accord du conseil la participation de la commune de Rouvray aux dépenses de l'école, de la cantine et de la garderie. Le montant se monte à 31 196.11 euros pour l'année 2018.

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

Dont 3 procurations

2.3) Adhésion service mission temporaire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que nous devons renouveler la convention d'adhésion au service missions temporaires du centre de gestion.

Résultat du vote à main levée :

|        |   |            |   |      |    |
|--------|---|------------|---|------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour | 11 |
|--------|---|------------|---|------|----|

Dont 3 procurations

2.9) Accueil des enfants des employés hors commune à l'école

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il faut mettre une règle sur la possibilité d'accueillir des enfants des employés hors commune à l'école ; Après discussion entre les membres du conseil il est décidé :

- D'accueillir à l'école les enfants hors commune que ce soit des employés ou du personnel enseignant de la commune et sans faire payer les communes de résidence
- D'appliquer à la cantine scolaire le tarif « hors commune »

Résultat du vote à main levée :

|        |   |            |   |      |    |
|--------|---|------------|---|------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour | 11 |
|--------|---|------------|---|------|----|

Dont 3 procurations

Droit de Prémption Urbain

2.4) Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une commune peut instaurer un droit de préemption urbain lui permettant de mener à bien sa politique foncière. Le choix s'oriente vers un DPU renforcé sur tout le territoire de la commune.

Ce DPU renforcé lui permet de passer outre les exceptions protégeant les copropriétés de plus de 10 ans, les immeubles de moins de 4 ans et les cessions de parts de SCI.

Résultat du vote à main levée :

|        |   |            |   |      |    |
|--------|---|------------|---|------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour | 11 |
|--------|---|------------|---|------|----|

Dont 3 procurations

2.5) Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal le droit d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

|        |   |            |   |      |    |
|--------|---|------------|---|------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour | 11 |
|--------|---|------------|---|------|----|

Dont 3 procurations

2.6) Décision modificative

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier en investissement le compte 2184 car nous devons régler une facture concernant une structure de jeux pour l'école. Nous allons procéder au virement d'un crédit de 3 880 euros du compte 2152 vers le compte 2184. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

|        |   |            |   |      |    |
|--------|---|------------|---|------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour | 11 |
|--------|---|------------|---|------|----|

Dont 3 procurations



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

2.7) Clos des Vallons

Monsieur Ventrux explique que les travaux de voirie « Clos des Vallons » vont débuter en Juin/juillet. Un courrier va être envoyé aux riverains pour les prévenir des futurs travaux. Le devis retenu est la Société EURE TP domiciliée à Grand-Quevilly. Le montant HT des travaux se monte à 23 872.50 euros.

Résultat du vote à main levée :

|        |   |            |   |                     |    |
|--------|---|------------|---|---------------------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour                | 11 |
|        |   |            |   | Dont 3 procurations |    |

2.11) Affectation ancienne Mairie (**retirée**)

Une prochaine réunion va être programmée pour l'affectation de l'ancienne mairie.

2.12) Vente d'une parcelle de terrain au domaine de la Côte aux brebis

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, cadastrée ZB 246 classée en zone inconstructible. Il donne lecture d'une offre écrite proposée par un riverain. Précédemment, un autre riverain avait lui aussi fait une offre d'un montant inférieur de 40 %. La Mairie va faire un courrier pour l'avertir de cette nouvelle offre et demandera lors d'un prochain conseil à délibérer sur l'attribution.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le principe de la vente d'une partie de cette parcelle de terrain qui sera délimitée par un géomètre :

Résultat du vote à main levée :

|        |   |            |   |                     |    |
|--------|---|------------|---|---------------------|----|
| Contre | 0 | Abstention | 0 | Pour                | 11 |
|        |   |            |   | Dont 3 procurations |    |

### 3/ POINT URBANISME

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas exclu que la commune fasse valoir ses droits d'indemnisation dans les cas de recours gracieux « abusifs », si la loi l'y autorise, qui coûtent chers aux habitants.

- Projet « côte de la chesnaie »

Il y a encore la possibilité d'un recours. Le nouveau projet propose quatre lots, un bassin de rétention et un côté paysager.

- Projet « Saint-Vincent »

Le permis d'aménager a été déposé le 13 mai dernier. Il est étudié en détail par le service urbanisme de la Mairie avant envoi à l'instruction des droits du sol du SNA.

- Affaire « poulaillers »

Il s'agit d'une infraction au code de l'urbanisme. Suite à une plainte officielle de riverains, Monsieur le Maire a fait constater par un huissier que des travaux étaient, sans demande de changement de destination, en cours sur un ancien poulailler transformé en « maison d'habitation » sans autorisation préalable. Il a été établi un procès-verbal d'infraction et un arrêté d'interruption des travaux. L'ensemble des pièces ayant été envoyées à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Procureur de la République et à la DDTM.



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
27120

#### **4/ POINT ECOLE**

Monsieur Caillet explique que les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont lancées. Il y a 10 élèves en plus et peu de départ pour le collège. Ce qui devrait éviter une fermeture de classe. L'académie a donné une réponse favorable au projet « classe numérique innovante ». La demande a été acceptée par l'éducation nationale. Une subvention sera versée à hauteur de 4 000 euros par l'académie et par la commune pour l'achat d'un ensemble (tablettes + valises + chargeurs). Le projet est à finaliser avec la Directrice.

#### **5/ POINT TRAVAUX**

Monsieur Ventroux explique aux membres du conseil municipal que des travaux sur la voirie à Cocherel vont débuter très prochainement à savoir la pose de :

- Deux radars pédagogiques (un de chaque côté)
- Deux chicanes (côté Ménilles)
- Une entrée de village (côté Ménilles)

Route de Pacy les fossés sont nettoyés.

Dans tous les clos de l'Allée des Bois, l'éclairage public à été remplacé par des conformes et à LED.

Rue du lavoir il y a un souci avec l'éclairage public du fait que des branches sont tombées sur les lampadaires.

Clos de la Coudraye il a été noté qu'au fond du clos il manque des lampadaires (trou noir). Côte aux Brebis le programme a pris du retard sur l'enfouissement des lignes à haute tension.

Chemin de la Poterie la voirie a été refaite.

Souci également de signalisation au Clos de la Coudraye avec la priorité qui n'est pas respectée. Nous allons réfléchir à ce qui pourrait être fait.

Se pose la question du démontage du transfo EDF Rue de la Chapelle :

Monsieur Ventroux propose de le garder pour stocker éventuellement du matériel et de le réhabiliter. A la question qui veut le garder ? 9 réponses positives : il ne sera donc pas démolit et sera conservé.

#### **6/ POINT EMBELLISSEMENT**

Monsieur Ventroux annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient d'enrichir la qualité des deux entrées du village (côté Route de Ménilles et Route de Gaillon) par du fleurissement qui sera complété par la pose d'autres vélos et des gros pots de fleurs à Cocherel. Nous avons eu une barque en don ; il a été décidé de la déposer sur la mare Route de Gaillon avec un pêcheur.

Concernant l'électrification des cloches de l'église, il a été répondu favorablement au devis présenté.

Il a été demandé pour les Clairières de la fortelle de refaire l'entrée du clos, de nettoyer les lampadaires et d'abattre certains acacias qui sont dangereux et menacent de tomber. Le bois récupéré sera vendu 40 € le stère à l'élagueur, afin d'éviter toute discussion possible sur l'attribution, ainsi la facture d'abattage sera moins élevée.



## **7/ POINT PERSONNEL**

Madame Roig Chantal a déposé un dossier de demande de retraite pour invalidité.  
Madame Viviane Duprey a déposé un dossier de demande de retraite pour octobre 2019.  
Monsieur Vincent Solmon est toujours en arrêt maladie ordinaire et une demande, faite par M. Solmon directement auprès du CDG 27 pour passer en longue maladie est en cours, le comité technique statua sur la décision.

Nous allons prévoir les remplacements au niveau de l'école, la cantine et la garderie.  
Nous avons demandé des devis à une société de nettoyage pour le ménage des locaux scolaires. Le résultat de l'étude sur l'opportunité financière sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

La garderie du soir se fera dorénavant dans deux pièces, dont une affectée au goûter des enfants. Cela évitera d'avoir trop d'enfants en même temps. Pour cela, une personne en supplément sera affectée à ce moment goûter.

Concernant France Destiné qui se partage entre Houlbec et Chambray (25 h + 10 h) pour le moment tout se passe bien. A suivre.

## **8/ AVPHC**

Monsieur le Maire félicite la nomination de son nouveau Président qui a été élu, il s'agit de Monsieur Yannick Caillet, et est très heureux de la reprise de cette association par une équipe motivée, pleine de projets. Pour le moment, l'association cherche à identifier les nouveaux projets qui seront présentés lors d'une prochaine assemblée générale.

## **9/ COMMERCES AMBULANTS**

Les conventions sont bien revenues signées. Il a été facturé aux commerçants ambulants l'année 2018 à payer en une fois. Pour l'année 2019 deux titres seront faits (en juin et en décembre), comme prévu lors d'un conseil.

## **10/ JURY D'ASSISES**

Afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises, il est demandé aux Mairies d'assurer le tirage au sort de trois personnes inscrites sur la liste électorale.

Trois personnes ont donc été désignées, elles seront directement contactées par la Mairie.

## **11/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Seine Normandie Agglomération s'est lancée dans la définition de son plan climat air énergie territorial. Ce plan d'actions ne peut se réaliser sans la participation active des habitants du territoire. Conformément au conseil communautaire du 20 décembre 2018, la commune d'Houlbec-Cocherel a été sélectionnée pour tirer au sort 5 habitants via la liste électorale. Cinq personnes ont donc été désignées, elles seront directement contactées par Seine Normandie Agglomération.

-----

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Pacy sur Eure



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120



Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 18 juillet 2019 à 19 heures. *Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*